

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11)

Numéro de publication:

0 107 584
A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21)

Numéro de dépôt: 83402009.1

(51)

Int. Cl.³: **A 45 C 11/24, G 10 D 9/02**

(22)

Date de dépôt: 14.10.83

(30)

Priorité: 27.10.82 FR 8217970

(71)

Demandeur: **ETABLISSEMENTS VANDOREN Société Anonyme dite:, 56 rue Lepic, F-75018 Paris (FR)**

(43)

Date de publication de la demande: 02.05.84
Bulletin 84/18

(72)

Inventeur: **Llorente, Jacques Louis, 125, Avenue du Général de Gaulle, F-92250 La Garenne Colombes (FR)**

(84)

Etats contractants désignés: **AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE**

(74)

Mandataire: **Jolly, Jean-Pierre et al, Cabinet BROT et JOLLY 83, rue d'Amsterdam, F-75008 Paris (FR)**

(54)

Etui individuel pour anche d'instrument à vent.

(57)

L'étui individuel est constitué par une pièce (2) en forme de U à ailes (2a, 2b) rapprochées dont la largeur entre les ailes correspond à l'épaisseur de l'anche (1), cette pièce (2) en forme de U présentant une certaine élasticité dans le sens qui permet un léger écartement de ses ailes (2a, 2b), cette pièce (2) en forme de U étant munie de deux encoches (3a, 3b), se faisant vis-à-vis, ménagées respectivement dans ses deux ailes (2a, 2b).

Des saillies (4) exercent un effort de pincement transversal sur le corps de l'anche (1), tandis qu'une surface de butée (5) prend appui sur l'extrémité biseautée de l'anche.

EP 0 107 584 A1

Étui individuel pour anche d'instrument à vent

L'invention est relative à des étuis individuels destinés à abriter des anches d'instruments à vent.

On connaît déjà des étuis pour objets plats, qui sont constitués par une boîte de forme parallélépipédique
5 aplatie comportant un couvercle articulé, des moyens d'immobilisation de l'objet plat dans cette boîte, et un dispositif de fermeture du couvercle sur la boîte.

Un tel étui est relativement cher à fabriquer et implique que l'objet soit disposé manuellement dans
10 l'étui, toute automatisation de cette opération étant très difficile, et, par là, très onéreuse à réaliser. En outre, il est généralement destiné à recevoir des objets plats tels que des limes à ongles ou des peignes, qui sont beaucoup moins fragiles que des anches d'in-
15 truments à vent et qui peuvent être manipulés et conditionnés sans précautions spéciales.

La présente invention a pour but la réalisation d'un étui individuel pour anche d'instrument à vent qui soit d'un prix de fabrication très faible, compatible
20 avec le prix de l'anche et qui permette néanmoins une mise en place automatique des anches à y abriter, tout en les protégeant efficacement des chocs et des déplacements.

A cet effet, l'invention a pour objet un étui
25 individuel pour anche d'instrument à vent, caractérisé par le fait qu'il est constitué par une pièce monobloc en forme de U, à ailes rapprochées, dont la largeur entre les ailes correspond à l'épaisseur de l'anche, cette pièce en forme de U présentant une certaine élasticité dans le
30 sens qui permet un léger écartement de ses ailes, ladite pièce en forme de U étant munie de deux encoches se faisant vis-à-vis, ménagées respectivement dans ses deux ailes, et comportant, vers l'une de ses deux extrémités, des saillies de pincement aptes à exercer un effort de pince-
35 ment transversal sur le corps de l'anche vers son extrémité correspondante, et, vers son autre extrémité, au moins

une surface de butée, apte à prendre appui sur la partie biseautée de l'anche, pour l'immobiliser transversalement et/ou axialement.

5 Selon une disposition avantageuse de l'invention, les deux encoches sont ménagées aux environs du premier tiers de la longueur de la pièce en forme de U, à compter de son extrémité munie des saillies de pincement.

10 Constructivement, ces saillies de pincement sont ménagées sur l'une des deux ailes de la pièce en forme de U.

15 Selon encore une autre disposition avantageuse de l'invention, la surface de butée est constituée par au moins un épaulement transversal s'étendant à partir de l'une des deux ailes de la pièce en forme de U.

Selon un mode de fabrication préféré, l'étui est réalisé en une matière plastique moulée.

20 L'invention consiste, mises à part les dispositions dont il vient d'être question, en certaines autres dispositions qui s'utilisent de préférence en même temps et dont il sera plus explicitement question ci-après.

Une forme de réalisation de l'invention sera décrite ci-après plus en détail, en référence aux dessins annexés, sur lesquels:

25 La figure 1 est une vue en perspective montrant l'étui individuel pour anche d'instrument à vent conforme à l'invention.

La figure 2 est une vue en plan de cet étui.

30 La figure 3 est une coupe selon la ligne III-III de la figure 2.

La figure 4 est une coupe selon la ligne IV-IV de la figure 2.

35 Sur la figure 1, on a montré une vue en perspective représentant un étui individuels conforme à l'invention pour abriter une anche d'instrument à vent 1.

Cet étui individuel est constitué par une pièce monobloc en forme de U dont les deux ailes 2a, 2b sont

rapprochées, la largeur entre les ailes correspondant à l'épaisseur de l'anche 1.

Cette pièce 2 en forme de U présente une certaine élasticité dans le sens qui permet un léger écartement
5 de ses ailes 2a, 2b pour autoriser l'introduction dans l'étui de l'objet plat 1 à y abriter.

Cette pièce 2 en forme de U est munie de deux encoches 3a, 3b se faisant vis-à-vis et ménagées respectivement dans ses deux ailes 2a, 2b; ces deux encoches per-
10 mettent de saisir l'anche 1 abritée dans son étui et de l'en extraire.

La pièce 2 en forme U comporte, vers l'une de ses deux extrémités, des saillies de pincement 4, aptes à exercer un effort de pincement transversal sur le corps
15 de l'anche 1 vers son extrémité correspondante, et, vers son autre extrémité, au moins une surface de butée 5 prenant appui sur l'extrémité biseautée de l'anche 1 pour l'immobiliser transversalement et/ou axialement.

Grâce aux saillies de pincement 4 et à la surface de butée 5, l'anche 1, abritée dans l'étui, est fer-
20 mement maintenue et ne peut, en aucun cas, en sortir accidentellement.

Les deux encoches 2a, 2b sont ménagées aux environs du premier tiers de la longueur de la pièce 2 en
25 forme de U, à compter de son extrémité munie des saillies de pincement 4.

Ces saillies de pincement 4 sont avantageusement ménagées sur l'une des deux ailes 2b de la pièce 2 en
forme de U.

30 Constructivement, ces saillies de pincement 4 sont réalisées par des dents orientées transversalement par rapport à la pièce 2 en forme de U.

La surface de butée 5 peut, elle, être constituée par au moins un épaulement transversal s'étendant à partir
35 de l'une des deux ailes 2b de la pièce 2 en forme de U.

Cette surface de butée 5 est ménagée dans la partie de la pièce 2 en forme de U, qui est opposée, par

rapport aux encoches 3a, 3b, à la partie qui comporte les saillies de pincement 4.

L'étui monobloc qui vient d'être décrit peut
5 avantageusement être réalisé par moulage d'une matière
plastique.

REVENDEICATIONS

1. Etui individuel pour anche d'instrument à vent (1), caractérisé par le fait qu'il est constitué par une pièce monobloc en forme de U (2), à ailes (2a, 2b) rapprochées, dont la largeur entre les ailes correspond à l'épaisseur de l'anche (1), cette pièce en forme de U (2) présentant une certaine élasticité dans le sens qui permet un léger écartement de ses ailes (2a, 2b), la dite pièce en forme de U (2) étant munie de deux encoches (3a, 3b) se faisant vis-à-vis, ménagées respectivement dans ses deux ailes (2a, 2b), et comportant, vers l'une de ses deux extrémités, des saillies de pincement (4) aptes à exercer un effort de pincement transversal sur le corps de l'anche (1) vers son extrémité correspondante, et, vers son autre extrémité, au moins une surface de butée (5), apte à prendre appui sur la partie biseautée de l'anche, pour l'immobiliser transversalement et/ou axialement.

2. Etui individuel selon la revendication 1, caractérisé par le fait que les encoches (2a, 2b) sont ménagées aux environs du premier tiers de la longueur de la pièce (2) en forme de U, à compter de son extrémité munie des saillies de pincement (4).

3. Etui individuel selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisé par le fait que les saillies de pincement (4) sont ménagées sur l'une des deux ailes (2b) de la pièce (2) en forme de U.

4. Etui individuel selon la revendication 3, caractérisé par le fait que les saillies de pincement (4) sont réalisées par des dents orientées transversalement par rapport à la pièce (2) en forme de U.

5. Etui individuel selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé par le fait que la surface de butée (5) est constituée par au moins un épaulement transversal s'étendant à partir de l'une des deux ailes (2b) de la pièce (2) en forme de U.

6. Etui individuel selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé par le fait que la surface de butée (5) est ménagée dans la partie de la pièce (2) en forme de U, qui est opposée, par rapport
5 aux encoches (3a, 3b), à la partie qui comporte les saillies de pincement (4).

7. Etui individuel selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé par le fait qu'il est réalisé en matière plastique moulée.

FIG. 1

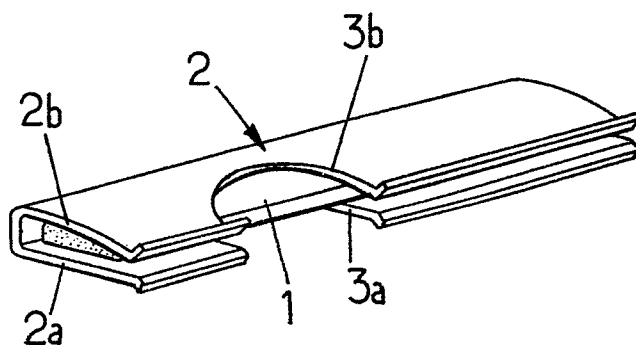


FIG. 2

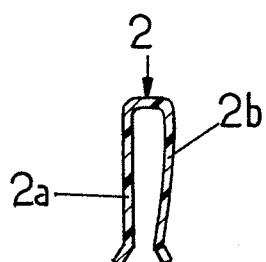
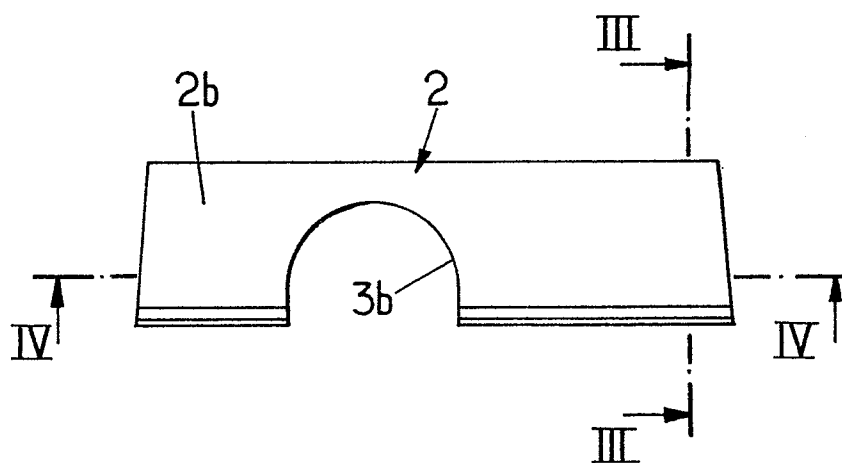


FIG. 3

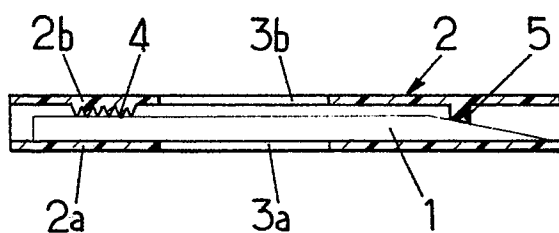


FIG. 4



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0107584

Numéro de la demande

EP 83 40 2009

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ³)
X	US-A-2 103 930 (BEHR) * en entier *	1, 2, 4	A 45 C 11/24 G 10 D 9/02
X	US-A-2 110 514 (WAKEFIELD) * en entier *	1	
A	FR-A-1 126 177 (NICOD) * page 1, colonne de droite, lignes 25-28; figures 1-3 *	2, 8	
A	FR-A- 541 432 (LE ROY)		
A	US-A-3 092 243 (BRUCKMANN)		
A	US-A-2 589 821 (KORSHAK)		
A	US-A-3 393 793 (ERESMAN)		
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 02-12-1983	Examineur SIGWALT C.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	